



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Enseignement

Question écrite n° 29606

#### Texte de la question

M Pierre Brana attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les problèmes que connaissent actuellement un certain nombre d'écoles d'architecture. L'enseignement de l'architecture n'atteint pas, en termes de moyens (locaux, équipements, rémunération des enseignants et des personnels, taux d'encadrements, budgets de fonctionnement), le niveau atteint par les enseignements similaires, particulièrement en Europe du Nord, ni celui atteint en France par les écoles d'ingénieurs. Il lui demande s'il compte proposer une loi de programmation budgétaire pluriannuelle pour remédier à cette situation, dans la perspective de la libre circulation européenne.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'équipement, du logement et des transports a pris des mesures significatives sur les budgets 1991 et 1992 pour améliorer l'enseignement de l'architecture. Trois de ces mesures concernent les personnels enseignants. Les vacances ont été augmentées de près de 30 MF chaque année, ce qui a permis d'accroître le nombre d'heures d'enseignement et d'améliorer le taux d'encadrement. Un repyramidage des contrats a permis d'assurer la promotion de deux cents enseignants en 1991 ; cette mesure sera reconduite en 1992. La mise au point, au début de l'année 1992, d'un véritable statut d'enseignant titulaire permettra de revaloriser la carrière des intéressés tout en favorisant leur plein investissement dans ce métier ; ce statut attirera de nouveaux talents et favorisera la constitution d'équipes se consacrant entièrement à l'enseignement et, grâce à la perspective d'ouverture de filières doctorales, à la recherche. Le premier concours est organisé durant le mois de juin 1992. Le nombre d'inscrits témoigne de l'attractivité du métier ainsi défini. De plus, plusieurs écoles d'architecture habilitées pourront créer, en association avec l'Université, des DEA en architecture. C'est ainsi que les écoles d'architecture de Paris-Belleville et Paris-La Villette ont d'ores et déjà respectivement mis en place un DEA de « projet architectural et urbain » et de « jardins, paysages et territoires ». Le budget consacré aux bourses d'études a été augmenté de plus de 25 p 100. Cette augmentation a permis, compte tenu de l'évolution du nombre des étudiants boursiers, de mettre ces bourses au niveau de celles attribuées par l'éducation nationale. Les effectifs des personnels administratifs, techniques et de service ont été augmentés. Un effort de formation permanent au bénéfice de ces personnels a été engagé. Les budgets de fonctionnement des écoles ont été fortement augmentés en 1991 et maintenus à un niveau élevé en 1992. Trois nouvelles écoles ont été ouvertes à Strasbourg, Lyon et Rennes. D'importants travaux d'agrandissement sont actuellement engagés à Bordeaux, Toulouse et Marseille. Des projets sont à l'étude pour améliorer la situation en région parisienne où deux écoles sont installées de manière insatisfaisante. L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans la perspective du plan Ecoles d'architecture 2000 dont la mise au point a été confiée par le Gouvernement au recteur Fremont. Fondé sur une analyse prospective des besoins de la société en matière d'architecture, ce plan définira les objectifs assignés aux écoles d'architecture et les moyens permettant d'atteindre ces objectifs.

#### Données clés

Auteur : [M. Brana Pierre](#)

**Circonscription** : - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 29606

**Rubrique** : Architecture

**Ministère interrogé** : équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire** : équipement, logement et transports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 juin 1990, page 2604